



OBJECTIFS ET ACTIONS DU CAFMQ POUR 1977 - 1978

PAR LE BIAIS DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES QU'IL POURSUIT DANS LE CADRE DES OVEP, LE CARREFOUR PROVINCIAL ENTEND CETTE ANNÉE:

- AMORCER DANS HUIT RÉGIONS DU QUÉBEC LE PROCESSUS DE RÉGIONALISATION;
- SUSCITER, CHEZ SES ASSOCIATIONS MEMBRES, UNE RÉFLEXION SUR LA DIMENSION COLLECTIVE DE LA SITUATION DE MONOPARENTALITÉ.

(Voir en page 3 et 4 les textes des résolutions adoptées par les 35 délégués présents au Conseil d'administration tenu le samedi 1er octobre dernier, ainsi qu'en page 5 le calendrier des activités éducatives.)

sommaire

	Page
Quoi de neuf au CAFMQ	3
. Deux axes d'action pour 1977-78	3-4
. Calendrier des Sessions de formation.	5
Commentaire	
. A propos de la régionalisation.	6
Informe/action	
. A propos de la déduction des pensions alimentaires pour les fins d'impôt.	7
Ressources	
. A CBF-FM/100,7.	8
. Action-Femmes	8
. Projet Jonathan: Un premier pas	9
. Les Maisons d'accueil pour femmes en difficulté	9-10
. Soirées d'information sur la législation du travail.	10
A travers la province	
. Nouvelles de Ahuntsic	11
. Nouvelles de Laval.	11
. Nouvelles de Montréal-ouest	11
. Nouvelles de Victoriaville.	11
. Erratum.	11
Collectivités nouvelles	
. La séparation du couple.	12-13

Réalisation du Bulletin

Louise Boivin à la rédaction,
Claire Leblanc à la mise en page.

Dépôt Bibliothèque nationale.

quoi de neuf au carrefour

trois

DEUX AXES D'ACTION POUR 1977-78

A) La régionalisation

A l'occasion de la dernière Assemblée générale annuelle du CAFMQ, les 14 et 15 mai 1977, les membres avaient exprimé le voeu de mettre sur pied une structure régionale. Par ailleurs, la réflexion sur les orientations du CAFMQ qui s'est poursuivie depuis les six dernier mois, dans le cadre d'un projet spécial subventionné par le Secrétariat d'Etat a confirmé la nécessité d'ajouter un maillon dans la structure actuelle du CAFMQ, qui compte plus de 60 associations à travers le Québec.

Voici le texte de la résolution adoptée lors du Conseil d'administration du 1er octobre:

ATTENDU le manque de coordination et d'information entre les associations et le Carrefour;

ATTENDU la nécessité de former des plates-formes pour faire des demandes auprès des gouvernements;

ATTENDU le besoin d'échange entre les associations locales;

ATTENDU le besoin de sensibiliser la population à la réalité monoparentale;

ATTENDU la nécessité d'entretenir une relation étroite et constante entre la base et le CAFMQ;

ATTENDU que la structure régionale doit être mise sur pied à partir de la volonté de la base et non être imposée par le CAFMQ;

Il est résolu d'amorcer au cours de la prochaine année le processus de régionalisation à travers le Québec, par le biais des Sessions régionales de formation, c'est-à-dire en mettant sur pied dans chacune des régions, des comités organisateurs en mesure de devenir au terme des Sessions des Comités régionaux permanents, si les régions le désirent.

Ces dit Comités régionaux devront être mis sur pied et mandatés par les membres de la base des associations locales.

Il est aussi résolu de favoriser deux types de régionalisation, dont l'une administrative et l'autre naturelle et de faire des efforts pour que les deux concordent.

B) Réflexion sur la dimension collective de la situation de monoparentalité

Le projet de réflexion sur le CAFMQ et ses orientations avait aussi fait ressortir l'importance de susciter une réflexion sur la dimension collective de la situation de monoparentalité, cette réflexion devant se faire à partir d'un problème bien concret, soit celui de l'aide sociale.

Voici le texte de la résolution adoptée lors du Conseil d'administration du 1er octobre:

VU QUE dans l'organisation sociale actuelle, il n'y a aucune ressource pour les familles qui sortent un tant soit peu du schéma traditionnel afin de les aider à assumer leur tâches vis-à-vis les enfants (garde, soins);

VU QUE cette situation se vit d'une façon plus cruciale pour une famille monoparentale;

ETANT DONNE QUE que les problèmes économiques liés à la situation de la monoparentalité sont certes dans plusieurs cas très aigus et que cette situation financière précaire entraîne de nombreux problèmes au point de vue social et au plan psychologique:

- dévalorisation sociale
- tensions financières et endettement
- perte d'équilibre et dépression psychologique
- peur constante et insécurité
- solitude et isolement

ce qui peut de plus entraîner d'autres problèmes qui s'étendent à l'ensemble de la famille:

- logement de plus en plus délabré
- mauvais traitement des enfants
- délinquance juvénile...

ATTENDU QUE quatre (4) familles monoparentales sur cinq (5) sont dirigées par une femme et que pour elles la discrimination quotidienne et institutionnalisée contribue à accentuer cette pauvreté, cette marginalité, alors que plus de la moitié d'entre elles ont comme unique source de revenu les prestations d'aide sociale;

VU QUE la clientèle du CAFMQ se compose surtout de femmes chefs de familles;

VU l'urgente nécessité d'apporter un mieux-être aux familles monoparentales du Québec;

VU la nécessité d'améliorer la connaissance du problème le plus aigu de la monoparentalité et de favoriser la participation de la base;

Un thème de réflexion intitulé "Aide sociale" est proposé aux membres du Carrefour des associations de familles monoparentales du Québec pour la prochaine année, lequel thème pourra faire l'objet d'une journée de réflexion dans le cadre des Sessions régionales de formation, si les régions le désirent.

CALENDRIER DES SESSIONS DE FORMATION*

1^o PHASE DE MISE EN MARCHE:

Octobre-novembre-décembre-janvier.

Octobre-novembre-décembre:

- formation des Comités régionaux;
- réunions des Comités régionaux (dans chacune des régions) pour établir le contenu des Sessions, à partir des besoins de la base.

Janvier:

Session intensive de formation d'animateurs pour la journée organisée en collaboration avec le CAFMQ sur le thème "Aide sociale" et réunissant tous les membres des Comités régionaux qui ont décidé de tenir une journée d'étude sur ce thème.

2^o PHASE DE RÉALISATION:

Février-mars:

Les Sessions (4 journées de 6 heures) se réalisent dans toutes les régions.

3^o PHASE D'ÉVALUATION

Avril:

Début d'avril

- Rencontre d'évaluation dans chacune des régions.

Fin d'avril

- Rencontre provinciale d'évaluation (réunissant 2 ou 3 délégués de chacun des comités régionaux.)

* Ce calendrier d'activités éducatives tient compte du programme d'action adopté le 1er octobre 1977.

À PROPOS DE LA RÉGIONALISATION

Le Carrefour des associations de familles monoparentales, après trois ans d'existence, souhaite ajouter une nouvelle dimension à sa structure opérationnelle, soit la régionalisation.

Les distances géographiques qui séparent les associations locales du Secrétariat général du Carrefour provincial situé à Montréal rendent le fonctionnement lourd et la communication difficile. De plus, les problèmes inhérents à la monoparentalité sont souvent aggravés suivant les disparités régionales.

A mon avis, la décentralisation s'avère un cheminement très sain et très logique dans une organisation provinciale telle que le CAFMQ. D'abord, les associations locales y verront une occasion de se ressourcer à même leur région tout en respectant les affinités et les particularités de leur besoins.

Il importe toutefois que ces plateformes régionales soient vraiment le reflet des besoins de la base et que les actions concrètes qui en découleront engagent les ressources et services communautaires déjà existants. Il importe également d'exiger la création de nouveaux services et de suggérer des éléments de solution aux problèmes les plus urgents, notamment la situation aberrante de l'aide sociale.

J'espère donc vivement que les comités régionaux suscitent une dynamique réelle et constante entre les associations locales et le Carrefour provincial.

En toute amitié,

Aline Guay
Présidente ex-officio.

A CHACUN SON . . . BULLETIN DE LIAISON

ASSUREZ-VOUS D' AVOIR VOTRE BULLETIN DE LIAISON SOUS LA MAIN AUX MOMENTS OPPORTUNS . . . ET INOPPORTUNS.

UN ABONNEMENT PERSONNEL POUR 6 NUMÉROS NE COÛTE QUE \$3.00

(LIVRAISON À DOMICILE).

.

À PROPOS DE LA DÉDUCTION DES PENSIONS ALIMENTAIRES POUR LES FINS D'IMPÔT.

Nous reproduisons ici l'essentiel des recommandations faites par le Conseil consultatif de la situation de la femme le 22 juin 1977, relativement à la fiscalité et à la déduction des pensions alimentaires pour les fins d'impôt. Soulignons que ces recommandations rejoignent celles qui avaient été faites par le CAFMQ dans son mémoire sur l'In-suffisance du revenu en mai 1976. En ce sens, le Bureau exécutif adressait récemment une lettre aux Ministres fédéral et provincial du Revenu témoignant de son entier appui à ces recommandations.

RECOMMANDATIONS :

Le CCSF recommande au gouvernement de modifier la loi de l'impôt sur le revenu de façon à ce qu'un conjoint séparé ou divorcé qui reçoit de l'argent pour l'entretien des enfants ne soit plus obligé d'inclure ces sommes dans son revenu pour les fins d'impôt.

Le CCSF recommande au gouvernement de modifier la loi de l'impôt sur le revenu de façon à ce que les conjoints séparés ou divorcés ne puissent plus déduire de leur revenu les sommes qu'ils versent pour subvenir aux besoins de leurs enfants.

Le CCSF recommande au gouvernement, à titre de solution temporaire, de modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin de permettre aux conjoints séparés ou divorcés qui versent des pensions pour l'entretien de leurs enfants de déduire de leur revenu les exemptions régulières pour un enfant à charge.

Le CCSF recommande au gouvernement de modifier la loi de l'impôt sur le revenu de façon à permettre aux conjoints séparés ou divorcés qui contribuent tous deux à l'entretien financier de leurs enfants de se partager les exemptions régulières pour enfants à charge.

Le CCSF recommande aussi au gouvernement de modifier la loi de l'impôt sur le revenu de façon à permettre à l'un des conjoints de déduire les exemptions pour enfants à charge alors que l'autre conjoint inclura les allocations familiales dans son revenu imposable.

Le CCSF recommande au gouvernement de remplacer l'équivalent de l'exemption de marié(e) par un crédit qui serait accordé à tous les chefs de famille monoparentale qui maintiennent une résidence distincte pour eux-même et leurs enfants à charge, même si ces chefs de famille n'ont pas droit aux exemptions pour enfants à charge.

Le CCSF recommande que les paiements globaux pour l'entretien des conjoints séparés ou divorcés puissent être déductibles du revenu du conjoint qui les verse (les déductions étant étalées sur une période de temps raisonnable).

A CBF-FM/100,7: une importante série de 5 émissions sur le rôle de la femme dans le nouvel ordre économique mondial.

Au Canada, pendant l'Année internationale de la Femme en 1975, on a demandé à l'ACDI, l'Agence Canadienne de développement international, de considérer des projets de femmes pour d'autres femmes dans des pays sous développés. Ce programme est maintenant établi en permanence.

Ces quelques exemples et combien de sujets traitant, entre autres, du rôle de la femme dans l'industrie et le commerce, dans la politique, dans les professions libérales; traitant en outre de liberté, d'égalité, de planning familial, de dénatalité, de budget ou encore du problème mondial du paupérisme, seront relatés et commentés au cours de la série qui promet d'être des plus instructive.

Quel est le rôle de la femme dans le "nouvel ordre économique mondial"? A cette question, fort complexe il est vrai, des femmes à la fois féminines, intelligentes et sensibilisées à leurs problèmes comme à ceux de leurs consoeurs répondent. Ecoutez-les... Elles vous ouvriront peut-être de nouveaux horizons...

Diffusion: CBF-FM/100,7

Reprises:

Jeudi	1er	décembre	- 13 heures/	dimanche	4	décembre	- 18 heures
"	8	décembre	- 13	"	"	11	décembre - 18 "
"	15	décembre	- 13	"	"	18	décembre - 18 "
"	22	décembre	- 13	"	"	25	décembre - 18 "
"	29	décembre	- 13	"	"	1er	janvier - 18 "

÷ ÷ ÷ ÷ ÷ ÷ ÷

ACTION-FEMMES

Nous vous rappelons l'existence du Service Action-Femmes du Conseil du Statut de la femme (à Québec) et de son service téléphonique permettant à presque toutes les femmes de rejoindre le CSF (sans frais d'appel).

Action-Femmes c'est: Un service à l'écoute de toutes les Québécoises qui ont des droits à revendiquer, des problèmes à résoudre, des suggestions à faire ou des informations à recevoir, sur tout ce qui concerne le statut de la femme.

Un service qui répond à toutes ces demandes, achemine les cas spécialisés aux organismes ou ministères concernés, les suit jusqu'à règlement des cas.

(1-800) 463-2851

PROJET JONATHAN: UN PREMIER PAS...

Connaissez-vous l'existence du Projet Jonathan, situé au 466, rue de la Couronne, à Québec et qui s'adresse à la femme chef de famille et qui poursuit les objectifs suivants:

- 1 - détecter les besoins des femmes, chefs de famille;
- 2 - les préparer à retourner sur le marché du travail qu'elles ont abandonné, pour la plupart, depuis des années;
- 3 - sensibiliser les employeurs au fait que la femme a développé des habiletés et que, si on tient compte de son expérience, de ses goûts et aptitudes, il y a possibilité de créer des emplois qui, jusqu'à présent, n'ont pas été considérés comme étant féminins.

(Le Projet Jonathan est un projet d'extension du Centre de main-d'oeuvre du Canada).

÷ ÷ ÷ ÷ ÷ ÷ ÷

LES MAISONS D'ACCUEIL POUR FEMMES EN DIFFICULTÉ

Le nombre de projets maisons d'accueil et d'hébergement pour femmes difficulté grandit sans cesse. Plusieurs de ces projets sont dus à l'initiative de groupes de familles monoparentales.

Parmi les maisons d'accueil actuellement en marche, et mises sur pied par des associations monoparentales, signalons entre autre:

- le Centre d'hébergement du Bas-Saguenay, dirigé par Olivette Babin. Ce centre a ouvert ses portes cette année et offre aux femmes en difficulté un service d'accueil et d'hébergement 24 heures par jour et 7 jours par semaine.
- l'Escale, de Sherbrooke, mis sur pied par l'Association monoparentale de l'Estrie, à l'occasion de l'Année internationale de la femme. (L'Escale se veut un centre d'accueil et de dépannage pour accueillir la femme séparée, divorcée, veuve et mère célibataire en détresse.)

Signalons le rapport qui vient d'être publié par l'Escale: Ce rapport fait l'historique de ce centre d'accueil et montre son évolution depuis sa mise sur pied par l'Association monoparentale jusqu'à sa séparation d'avec l'Association et son incorporation sous la raison sociale "L'Escale de l'Estrie".

(suite au verso)

Comme ce rapport le mentionne fort bien dans sa conclusion (en page 88) "L'Escale demeure une première étape en vue de désamorcer un état de crise aigue, tandis que l'Association assure les autres étapes, soit la poursuite du cheminement de la femme en situation de monoparentalité afin qu'elle puisse assumer entièrement son rôle à part entière dans la société. Il reste à espérer qu'un mouvement de solidarité puisse assurer dans le même sens le cheminement des autres femmes."

÷ ÷ ÷ ÷ ÷ ÷ ÷

Rappelons que le CAFMQ collabore avec le Conseil du statut de la femme (CSF) sur le dossier des Maisons d'accueil et qu'un colloque de réflexion et d'orientation -réunissant les personnes impliquées dans des projets de Maison d'accueil- est prévu pour le début du mois de décembre.

Le terrible problème des femmes battues retient particulièrement notre attention. Signalons en ce sens l'excellent document de recherche effectué par Maria de Koninck du Conseil du statut de la femme. Ce document est disponible sur demande en s'adressant au CSF, 700, boul. St-Cyrille est, Québec, G1R 5A9 ou à Consult-Action, 1255, Carré Phillips, bureau 401, Montréal.

÷ ÷ ÷ ÷ ÷ ÷ ÷

SOIRÉES D'INFORMATION SUR LA LÉGISLATION DU TRAVAIL

A compter de janvier 1978, la Fédération des femmes du Québec (FFQ) offrira gratuitement six (6) soirées d'information sur la législation du travail (à raison d'une soirée à toutes les trois (3) semaines).

Ces soirées d'information porteront sur les différents points se rapportant à la législation du travail et ont pour but de renseigner les femmes sur leurs droits au travail.

Si vous êtes intéressées par ces soirées d'information, veuillez communiquer avec le Secrétariat du CAFMQ.

÷ ÷ ÷ ÷ ÷ ÷ ÷

Quelques associations nous ont fait connaître leur calendrier d'activités pour les mois à venir; les autres sont priées de nous envoyer de leurs nouvelles le plus tôt possible.

...de AHUNTSIC,

L'Association Monovie tient ses réunions tous les jeudis, à huit heures; programme varié: rencontres, conférences, sorties.
Demander le calendrier complet des activités!

Pour renseignements: Denise 279-4920 ou Thérèse: 381-1236

La Sainte-Catherine

Monovie invite toutes les associations de la région à fêter avec elle la Sainte-Catherine: Bazar Chinois, vendredi soir le 25 novembre, à 19 heures, à l'école Evangéline, 11845 boul. de l'Acadie près de Louisbourg, entrée arrière, local 110. Venez en foule!!!

~ ~ ~ ~ ~

...de LAVAL,

Parents uniques (Section Laval): Réunions tous les mercredis soir à huit heures au 220 boul. Ste-Rose, Laval, pour le groupe "DEPART".

Un deuxième groupe, le groupe "DEUX", se réunit tous les mardis, même endroit, même heure.

Demandez le dépliant pour le détail des soirées. Tél: 622-0524.

~ ~ ~ ~ ~

... de MONTRÉAL-OUEST,

Réunions à tous les deux mercredis (2e et 4e) à la Polyvalente Pierre Laporte.

Demandez le calendrier: 325-2062

~ ~ ~ ~ ~

...de VICTORIAVILLE,

Grâce à un projet "Canada au travail" l'Association la Source est en train de se restructurer.

Voici la liste des membres du nouveau Conseil d'administration de la Source:

Nicole Beaudoin, présidente
André Houle, secrétaire
Claire Tourigny, directrice.

Volande Morin, vice-présidente
Marjolaine Lemarié, trésorière

~ ~ ~ ~ ~

...ERRATUM,

Dans le dernier numéro (VOL 3 NO 4) du Bulletin de liaison nous annoncions le changement d'adresse de l'Association des familles monoparentales de l'Estrie alors qu'il s'agissait plutôt de l'Escale (Centre d'accueil) qui est maintenant située au 584 London, Sherbrooke. Mille excuses pour cette confusion!

~ ~ ~ ~ ~

LA SÉPARATION DU COUPLE

Les lignes qui suivent sont tirées du chapitre concernant les effets de la séparation sur les relations avec les enfants du livre La séparation du couple traduit de l'américain par Claire Dupond.

Dans un prochain numéro, je tenterai de vous faire part de mes impressions globales suite à la lecture de cette étude. (L.B.)

Une structure familiale modifiée

La famille monoparentale diffère passablement de celle qui comportait deux parents et dont l'un est parti. Ce départ se traduit plutôt par un nouveau type de relation entre les enfants et celui qui reste. Habituellement, la mère se rapproche d'eux et leur est plus présente, de telle sorte que, même si elle conserve indubitablement son statut de mère, il y a moins de distance entre elle et eux que lorsque son mari était à la maison. Elle peut parfois estimer que, comme il n'est plus là pour la soutenir, il lui faut faire preuve de plus d'autorité pour éviter que tout n'aille à vau-l'eau. Mais même la mère qui adopte cette attitude peut, tout en étant plus sévère, se sentir désormais plus proche de ses enfants.

Dans la plupart des familles biparentales, il y a une séparation marquée entre le niveau des adultes et celui des enfants. Les règles et les normes sont décidées conjointement par le père et la mère. Que l'un ou l'autre permette aux enfants de les ignorer signifie qu'il rompt l'accord que, explicitement ou implicitement, ils avaient conclu. Bien qu'ils ne se soutiennent pas toujours systématiquement, ils demeurent pourtant conscients qu'ils auraient dû le faire, qu'ils sont mutuellement tenus de défendre la position de l'autre vis-à-vis des enfants, parce qu'ils sont les parents.

Dans la famille monoparentale, la distinction entre le niveau de l'adulte et celui des enfants est beaucoup moins prononcée. Ceux-ci peuvent négocier les règles et les normes, ou même aider à les établir et l'adulte n'a plus d'allié qui pourrait partager son impression qu'ils sont seulement des enfants et qu'on n'a pas à les prendre au sérieux. De fait, ces derniers peuvent entamer des discussions sur à peu près n'importe quel sujet. Certaines mères réagissent avec une fermeté qui ne cède devant aucun argument - "Tu fais ce que je te dis de faire et c'est moi qui décide" -, mais il semble qu'elles se laissent plus fréquemment attirer dans le piège des discussions et qu'elles se retrouvent sans cesse en train de marchander - "Bon, tu regardes la fin de cette émission, mais ensuite tu viens manger, c'est bien compris!" Quand le mari était à la maison, les enfants n'avaient pas autant de latitude parce que celui-ci aurait vu rouge à la seule idée de devoir attendre, pour dîner, qu'ils aient fini de regarder leur programme. Mais ce compromis est désormais possible et il facilite les choses. En fin de compte, la maison peut sembler moins lourde à mener quand on consulte les enfants sur l'heure des repas et autres points semblables.

Toutefois, un étranger pourrait avoir l'impression, devant ces négociations systématiques et ces compromis parentaux, que, dans une assez large mesure, ce sont les enfants qui dominent la situation.

Le départ du second parent incite parfois l'un ou l'autre des enfants à essayer de s'arroger son autorité. On a ainsi pu voir, dans une famille, la fille aînée tenter de se supplanter sa mère en commandant au deux plus jeunes, mêmes si celle-ci ne cessait de lui répéter "C'est moi qui suis la mère, et si j'ai besoin d'une aide j'en engagerai une." Mais la mère peut également reconnaître qu'un enfant est capable d'agir de façon responsable et se reposer sur lui à un point tel que, avec l'entrée en scène d'un nouvel homme, il pourra estimer non seulement qu'on lui retire son rôle mais qu'il a désormais affaire à un rival.

Il est certain que ce nouvel accord familial comporte des avantages. On peut apprécier le fait de ne pas avoir à entamer avec son mari une discussion sur l'éducation des enfants chaque fois que l'un deux veut veiller plus tard que de coutume. De plus, un esprit de collaboration, jusque-là inconnu, peut se développer au sein de la famille. Une mère qui avait l'intention d'organiser une réception déclara à ses trois enfants, dont l'aîné était âgé de dix ans: "Je vais donner une petite fête ici et j'ai besoin de votre aide. Chacun de vous fera ce dont il sera capable." Les enfants furent enthousiasmés par l'idée de pouvoir participer un tant soit peu et l'aiderent de bon coeur. Il est fort probable que, dans une famille biparentale, on les aurait complètement tenus à l'écart des préparatifs. D'autre part, les enfants qui vivent dans une famille monoparentale peuvent acquérir une certaine maturité, au fur et à mesure qu'ils prennent conscience des efforts de leur mère et du fait qu'elle compte sur leur collaboration.

Dans le récit qui suit, une mère explique comment une famille à parent unique peut s'entirer plus qu'honorablement.

Je pense bien que j'ai établi une relation avec les enfants en leur disant ce qui en est, de telle sorte qu'ils savent que c'est loin d'être rose pour moi. Mais ils sont conscients que je tiens bon et que je fais des efforts. Et une sorte de respect mutuel s'est développé, de ma part envers eux et de la leur envers moi. Ainsi qu'une gratitude réciproque, comme lorsqu'ils me donnent un coup de main. J'ai eu besoin de leur aide. Et je leur en sais gré tout comme je l'apprécie. Cela fonctionne également dans l'autre sens: ils ont pour moi des attentions qu'ils n'avaient pas autrefois. Et je ne pense pas que ce soit passager; je crois que c'est quelque chose qui s'est développé et qui va continuer en s'intensifiant.
(Une mère avec deux enfants de huit et dix ans)

*Robert S. Weiss, La séparation du couple, Montréal, Les Editions de l'homme Ltée, 1977, 401 pages.